Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 021-212104251-20221223-DEC_2022_168-AR

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE DEC-2022-168

Objet : Modification de la tarification des services proposés par la Médiathèque Jacques Prévert

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à fixer, dans les limites d'un montant de 2 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
VU la décision 2021.24 du 24 février 2021 fixant la tarification pour les services proposés par la médiathèque municipale

Considérant qu'il convient de réviser ces tarifs,

DECIDE

Article 1 : A compter du **16 janvier 2023**, la tarification des services proposés par la Médiathèque Jacques Prévert est modifiée comme suit :

	Montbard	Hors Montbard
Inscription annuelle individuelle (par adulte)	13€	15€
Inscription annuelle individuelle (par enfant)	Gratuit	8€
Inscription annuelle collective (services publics, associations)	Gratuit	15€
Inscription annuelle pour les enfants de moins de 3 ans	Gratuit	
Inscription annuelle pour les demandeurs d'emploi et employés communaux (sur présentation d'un justificatif)	8€	
Duplicata d'une carte	1€	
Photocopie des documents de la médiathèque : impression en noir et blanc	0.20€	
Photocopie des documents de la médiathèque : impression en couleur	0.60€	
Consultation internet	Gratuit	

ARTICLE 2 : Ampliation sera transmise à :
- Madame la Trésorière Municipale
- Madame la Sous-Préfète de Montbard
- Madame la Directrice Générale des Services
- Responsable du/des services concerné(s) par cette décision
- Régisseur de la sous régie « Médiathèque »

Signé
électroniquement par :
Laurence PORTE
Date de signature :
23/12/2022
Qualité : Maire